



Destination d'Annemasse, du Genevois  
et du Pays de Cruseilles

# CONSTRUIRE LA DESTINATION ENSEMBLE

Guide du partenaire 2026



[MONTSDUGENEVOIS.COM](https://montsdugenevois.com)

# PARTENARIAT 2026

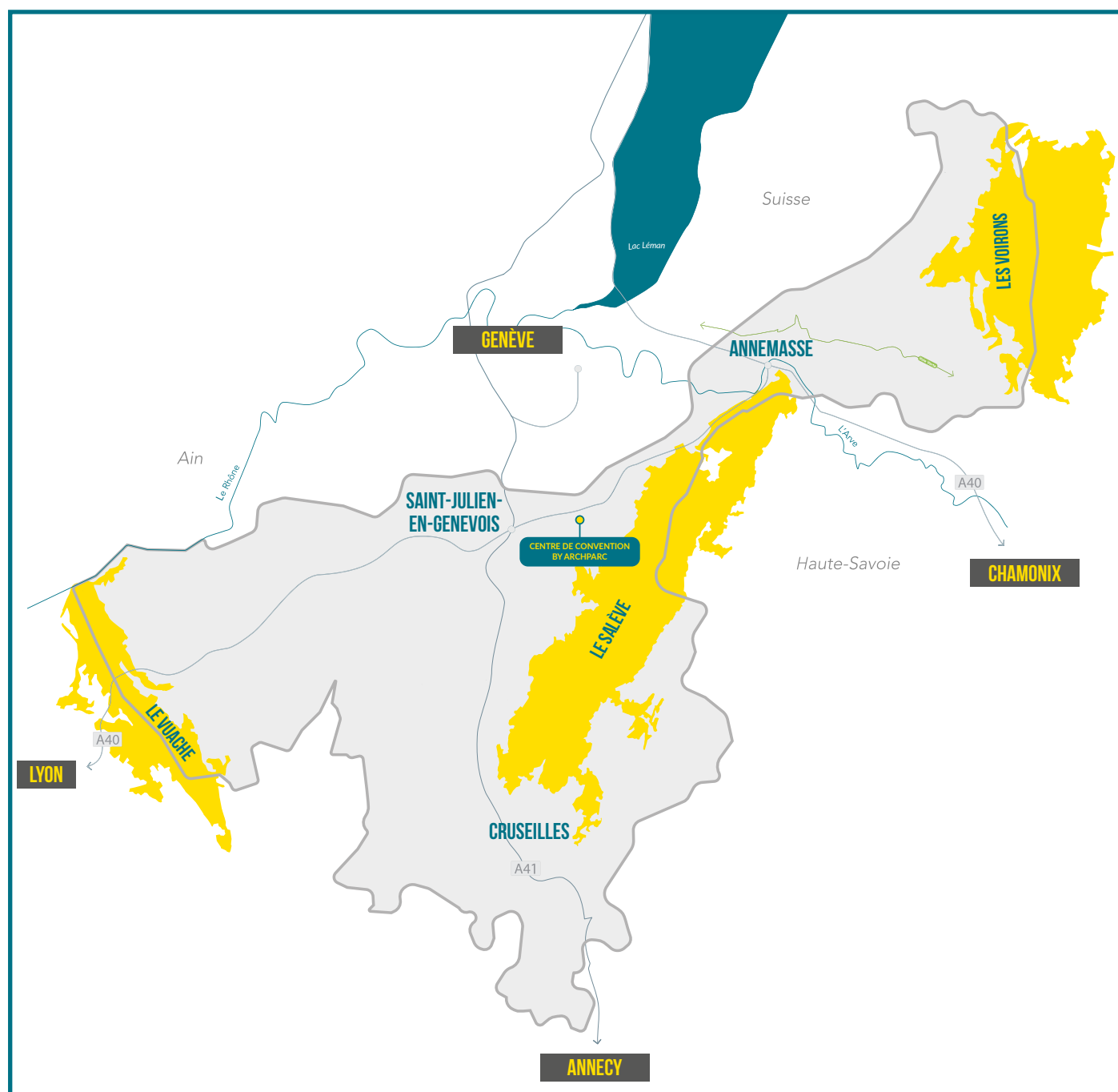
Office de Tourisme des Monts du Genevois - Haute-Savoie - France

## CARTE DU TERRITOIRE DES MONTS DU GENEVOIS

En Haute-Savoie, la destination des Monts du Genevois est un terrain de jeux original pour vos congrès, séminaires et autres événements professionnels. Ici, entre lac et montagnes, les lieux insolites et inattendus fourmillent. Prêt pour une chasse aux pépites du territoire ?

Écrin de nature lové entre 3 massifs, le **Vuache**, sauvage et indomptable, le **Salève**, surprenant et mystérieux et les **Voirons**, protégés et secrets... vous invite à la découverte et l'exploration des sens. Étendue sur **42 communes**, au cœur de la région Auvergne-Rhône-Alpes, elle est le 1er pôle urbain français du Grand Genève et 2ème de Haute-Savoie. Avec ses panoramas à 360°, elle se distingue par un dynamisme grandissant tournée vers demain.

Une destination qui garantit un dépaysement de haute voltige, surprenant et ressourçant. Bienvenue sur une destination aux perspectives uniques !



# PARTENARIAT 2026

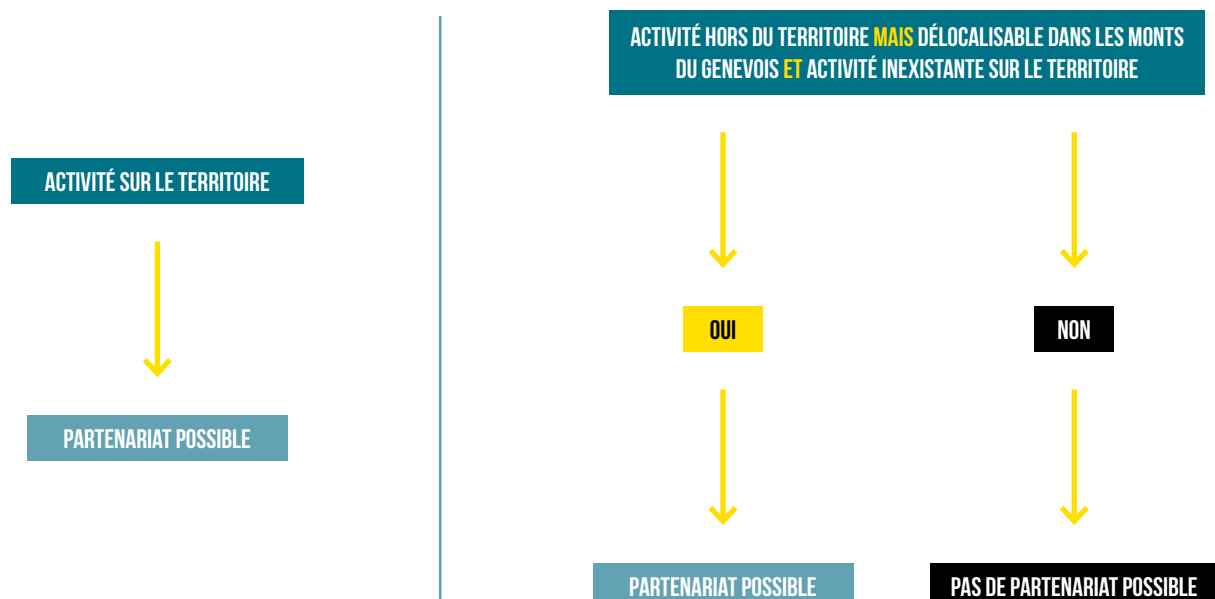
Office de Tourisme des Monts du Genevois - Haute-Savoie - France

## GRILLE DE CRITÈRES POUR DEVENIR PARTENAIRE DE L'OFFICE DE TOURISME

|              | PARTENARIAT OFFRE LOISIRS                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                              | PARTENARIAT OFFRE AFFAIRES                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                            | PARTENARIAT OFFRE HÉBERGEMENT                                                              |
|--------------|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|--------------------------------------------------------------------------------------------|
| OFFRE        | Le prestataire doit avoir une offre ou un service ayant un lien avec le tourisme (loisirs, divertissement, restauration, hôtellerie, artisanat, transport, etc.)                                                                                                                                                                                                                                                                                                                       | Le prestataire doit avoir une offre ou un service ayant un lien avec le tourisme d'affaires (loisirs, divertissement, restauration, hôtellerie, réception, transport, solution événementielle, avoir la capacité d'accueil pour des groupes de + de 10 personnes et/ou posséder un espace de réception)                                                                                                                                                                                                                                                                                                                               | Non applicable                                                                             |
| LOCALISATION | <p>L'offre doit être basée sur le territoire</p> <p><b>Si l'offre est hors territoire elle doit* :</b></p> <ul style="list-style-type: none"><li>- Être inexistante sur le territoire.</li><li>- Être proche ou délocalisable sur le territoire des Monts du Genevois sans entrer en concurrence directe avec nos partenaires du territoire.</li></ul> <p>Si une nouvelle activité voit le jour sur le territoire, elle sera prioritaire sur la prochaine campagne de partenariat.</p> | <p>L'offre doit être basée sur le territoire</p> <p><b>Si l'offre est hors territoire elle doit* :</b></p> <ul style="list-style-type: none"><li>- Être inexistante sur le territoire.</li><li>- Être proche ou délocalisable sur le territoire des Monts du Genevois sans entrer en concurrence directe avec nos partenaires du territoire.</li></ul> <p>Si une nouvelle activité voit le jour sur le territoire, elle sera prioritaire sur la prochaine campagne de partenariat.</p> <p>Attention, le nombre de partenaires hors territoire souhaitant intégrer le Club Affaires est limité selon les catégories de prestation.</p> | L'hébergement est obligatoirement situé sur le territoire des Monts du Genevois            |
| LÉGISLATION  | Le prestataire est à jour des obligations réglementaires liées à son activité et dispose des diplômes et assurances nécessaires à l'exercice de son activité.                                                                                                                                                                                                                                                                                                                          |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                       |                                                                                            |
| QUALITÉ      | L'Office de Tourisme s'assure de la qualité des offres et des services proposés (visite, test de l'activité, consultation avis en ligne, ...) avant de valider ou reconduire tout partenariat.                                                                                                                                                                                                                                                                                         |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                       | L'hébergement non classé est soumis à appréciation l'Office de Tourisme (contrôle qualité) |

\* Toute structure hors territoire doit obligatoirement avoir adhéré à l'Office de Tourisme rattaché à son territoire avant de devenir partenaire d'un autre OT.

## COMPRENDRE LE PARTENARIAT SELON LA LOCALISATION DE SON ACTIVITÉ



# DEVENIR PARTENAIRE DE LA DESTINATION

Office de Tourisme des Monts du Genevois - Haute-Savoie - France

L'Office de Tourisme des Monts du Genevois fédère un réseau de près de 190 partenaires mobilisés pour enrichir l'offre touristique de loisirs et affaires de la destination. Rejoindre le réseau de l'Office de Tourisme permet de bénéficier de nombreux avantages et de contribuer à la qualité de l'expérience touristique sur la destination.

## AVANTAGES « OFFRE DE LOISIRS »

*Tout hébergeur ou structure qui propose une offre destinée au grand public peut bénéficier d'un panel de services et d'avantages dédiés à la valorisation de leur activité.*

### VISIBILITÉ



#### VALORISATION VIA LES OUTILS D'INFORMATION ET DE COMMUNICATION DE L'OFFICE DE TOURISME

- Remontée de la fiche Apidae sur :
  - Le site internet grand public
  - Les carnets de séjour personnalisés via le Roadbook
  - Les tables tactiles
- Remontée des événements proposés sur Apidae Event dans la rubrique « Agenda ».
- Selon les thématiques, mise en avant possible dans le magazine, les cartes touristiques et les fiches découvertes.

### PROMOTION



#### PARTICIPATION AUX PROJETS \*

- Animations possibles aux côtés de l'OT sur des événements locaux, régionaux ou nationaux (accueils délocalisés, présence sur salons...).
- Campagnes et reportages de promotion de la destination.
- Collaboration sur des opérations médias, accueils influence, éductours...

\* selon opportunités

### RÉFÉRENCEMENT



#### INTÉGRATION À LA BASE DE DONNÉES TOURISTIQUES NATIONALE APIDAE

- Création d'une fiche de présentation de l'activité.
- Traduction de la fiche en anglais, allemand et espagnol.
- Accès illimité au module Apidae Event.
- Accès intranet à la base de données Apidae sur demande.
- Diffusion de la fiche sur d'autres plateformes (Auvergne-Rhône-Alpes Tourisme...)
- Accès à un compte gratuit Uska pour proposer des modifications vos fiches toute l'année.

## APPORT D'AFFAIRES



### OPPORTUNITÉS COMMERCIALES

- Commercialisation et/ou billetterie d'une offre ou d'une activité de loisir (sous réserve de validation d'une convention de billetterie).
- Accès prioritaire aux encarts publicitaires des supports de communication de l'Office de Tourisme.

## RÉSEAU PARTENAIRES



### ACCÈS AUX INFOS ET ÉVÉNEMENTS DU RÉSEAU

- Accès aux événements organisés par l'Office de Tourisme : assemblée générale, ateliers thématiques, éductours.
- Accès aux outils de communication du réseau : Espace Partenaires sur le site, la newsletter « Les Echos ».
- Mise à disposition d'un « Pass Pro Tourisme IDT 74 » offrant des gratuits ou des remises sur des activités touristiques de la région.

## ACCOMPAGNEMENT



### APPORT DE DOCUMENTATIONS, CONSEILS, ÉTUDES ET RESSOURCES TOURISTIQUES

- Mise à disposition de documentation touristique (mag de la destination, carte, brochure...).
- Accès à la médiathèque de la destination.
- Accès aux offres de formations touristiques gratuitement ou à tarifs préférentiels.
- Accompagnement et conseils sur les démarches de classement et labels.

**VOUS ÊTES NOS MEILLEURS AMBASSADEURS,  
PARTICIPEZ À UN PARTENARIAT GAGNANT-GAGNANT EN 2026 !**

# DEVENIR PARTENAIRE DE LA DESTINATION

Office de Tourisme des Monts du Genevois - Haute-Savoie - France

## AVANTAGES « CLUB AFFAIRES »

*Tout hébergeur ou structure qui propose une offre destinée aux entreprises peut bénéficier d'un panel de services et d'avantages dédiés à la valorisation de leur activité de tourisme d'affaires via l'option ou le partenariat «Club Affaires».*

### VISIBILITÉ



#### VALORISATION VIA LES OUTILS D'INFORMATION ET DE COMMUNICATION DE L'OFFICE DE TOURISME

- Remontée de la fiche Apidae sur le site internet Affaires et jusqu'à 3 mises en avant d'activités.
- Visibilité dans les opérations de prospection MICE de la destination (newsletters partenaires, promotions ciblées...).

### PROMOTION



#### OPPORTUNITÉS DE PARTICIPER AUX PROJETS

- Accès exposant au salon MyBusinessEvent de l'OT dans la limite des places disponibles.
- Animation aux côtés de l'OT sur des événements locaux, régionaux ou nationaux MICE (Heavent, SBE, Prémices, click...).
- Collaboration sur des campagnes de promotion des offres saisonnières de la destination.

### RÉFÉRENCEMENT



#### INTÉGRATION À LA BASE DE DONNÉES TOURISTIQUES NATIONALE APIDAE

- Création d'une fiche de présentation de l'activité.
- Traduction de la fiche en anglais.
- Accès illimité au module Apidae Event
- Accès intranet à la base de données Apidae sur demande.
- Diffusion de la fiche sur d'autres plateformes
- Accès à un compte gratuit Uska pour proposer des modifications vos fiches toute l'année.

### APPORT D'AFFAIRES



#### OPPORTUNITÉS COMMERCIALES

- Un Sales Manager au service de la prospection de clients et de la promotion des offres MICE de la destination.
- Réduction de 50% sur la commission de l'Office de Tourisme dans le cas d'apport d'affaires.
- Accès prioritaire aux encarts publicitaires des supports de communication de l'Office de Tourisme.

### RÉSEAU PARTENAIRES



#### ACCÈS AUX INFOS DU RÉSEAU ET SERVICES D'ACCOMPAGNEMENT

- Accès aux mêmes services «réseau partenaires» et «accompagnement» proposés dans l'offre loisirs.
- Accès aux avantages spécifiques au «Club Affaires» :
  - Rencontre du club 1 fois par trimestre.
  - Groupe WhatsApp dédié.

# PARTENARIAT 2026

Office de Tourisme des Monts du Genevois - Haute-Savoie - France

## GRILLE TARIFAIRE

Le montant de la cotisation dépend de votre filière, de la typologie de votre activité principale (loisirs et/ou affaires) et des options choisies.

### PARTENARIAT HÉBERGEMENTS AVEC OPTION CLUB AFFAIRES

Ce partenariat concerne les hébergeurs professionnels et non professionnels localisés sur la destination.

|                                                                                     | OFFRE LOISIRS                                                 |                                                              | OFFRE CLUB AFFAIRES                                           |
|-------------------------------------------------------------------------------------|---------------------------------------------------------------|--------------------------------------------------------------|---------------------------------------------------------------|
|                                                                                     | Activité Principale                                           | Activité Complémentaire                                      | Activité Principale + complémentaires                         |
| <b>Hébergeur professionnel</b><br>(hôtels, résidences de tourisme, campings)        | Tarifs Early Birds - jusqu'au 31/01/2026<br><b>250 € HT</b>   | Tarifs Early Birds - jusqu'au 31/01/2026<br><b>30 € HT</b>   | Tarifs Early Birds - jusqu'au 31/01/2026<br><b>100 € HT</b>   |
|                                                                                     | Tarifs classiques - à partir du 01/02/2026<br><b>275 € HT</b> | Tarifs classiques - à partir du 01/02/2026<br><b>33 € HT</b> | Tarifs classiques - à partir du 01/02/2026<br><b>110 € HT</b> |
| <b>Hébergeur non professionnel</b><br>(meublés de tourisme, gîtes, chambres d'hôte) | Tarifs Early Birds - jusqu'au 31/01/2026<br><b>50 € HT</b>    | Tarifs Early Birds - jusqu'au 31/01/2026<br><b>30 € HT</b>   | Tarifs Early Birds - jusqu'au 31/01/2026<br><b>100 € HT</b>   |
|                                                                                     | Tarifs classiques - à partir du 01/02/2026<br><b>55 € HT</b>  | Tarifs classiques - à partir du 01/02/2026<br><b>33 € HT</b> | Tarifs classiques - à partir du 01/02/2026<br><b>110 € HT</b> |

### PARTENARIAT OFFRE LOISIRS AVEC OPTION CLUB AFFAIRES

Ce partenariat concerne toutes les structures (hors hébergeurs) qui proposent des activités ou des services à destination du grand public.

|                                                                                                  | OFFRE LOISIRS                                                 |                                                              | OFFRE CLUB AFFAIRES                                           |
|--------------------------------------------------------------------------------------------------|---------------------------------------------------------------|--------------------------------------------------------------|---------------------------------------------------------------|
|                                                                                                  | Activité Principale                                           | Activité Complémentaire                                      | Activité Principale + complémentaires                         |
| <b>Structure sur le territoire</b>                                                               | Tarifs Early Birds - jusqu'au 31/01/2026<br><b>80 € HT</b>    | Tarifs Early Birds - jusqu'au 31/01/2026<br><b>30 € HT</b>   | Tarifs Early Birds - jusqu'au 31/01/2026<br><b>100 € HT</b>   |
|                                                                                                  | Tarifs classiques - à partir du 01/02/2026<br><b>88 € HT</b>  | Tarifs classiques - à partir du 01/02/2026<br><b>33 € HT</b> | Tarifs classiques - à partir du 01/02/2026<br><b>110 € HT</b> |
| <b>Structure hors territoire</b><br>(activité inexistante sur le territoire et/ou délocalisable) | Tarifs Early Birds - jusqu'au 31/01/2026<br><b>100 € HT</b>   | Tarifs Early Birds - jusqu'au 31/01/2026<br><b>30 € HT</b>   | Tarifs Early Birds - jusqu'au 31/01/2026<br><b>100 € HT</b>   |
|                                                                                                  | Tarifs classiques - à partir du 01/02/2026<br><b>110 € HT</b> | Tarifs classiques - à partir du 01/02/2026<br><b>33 € HT</b> | Tarifs classiques - à partir du 01/02/2026<br><b>110 € HT</b> |

### PARTENARIAT OFFRE CLUB AFFAIRES UNIQUEMENT

Cette offre concerne uniquement les prestataires d'activités dont l'offre s'adresse à un public d'affaires et dont l'activité est située sur le territoire ou délocalisable/à proximité immédiate du territoire, sans faire concurrence à un prestataire du territoire.

|                                    | OFFRE CLUB AFFAIRES                                           |                                                              |
|------------------------------------|---------------------------------------------------------------|--------------------------------------------------------------|
|                                    | Activité Principale                                           | Activité Complémentaire                                      |
| <b>Toute structure spécialisée</b> | Tarifs Early Birds - jusqu'au 31/01/2026<br><b>100 € HT</b>   | Tarifs Early Birds - jusqu'au 31/01/2026<br><b>30 € HT</b>   |
|                                    | Tarifs classiques - à partir du 01/02/2026<br><b>110 € HT</b> | Tarifs classiques - à partir du 01/02/2026<br><b>33 € HT</b> |

\* **Tarifs Early Birds** : Les tarifs Early Birds indiqués en bleu sont valables jusqu'au 31 janvier 2026. À partir du 1er février 2026, les tarifs classiques en jaune seront appliqués.

\*\***Activité principale** : L'activité principale est déterminée par la raison sociale de l'entreprise. Il s'agit de l'activité commerciale et/ou point de vente qui est rattaché à l'enregistrement de sa société.

\*\*\***Activité complémentaire** : Un partenaire peut ajouter des activités complémentaires à son activité principale. Il peut s'agir d'une activité secondaire ou de points de vente additionnels. (exemple : un hôtel qui a également un restaurant, une activité qui a un second local...)

\*\*\*\***Partenaire hors territoire** : S'applique pour des structures à proximité dont les activités n'existent pas sur la destination ou dont l'activité est délocalisable sur le territoire.

# PARTENARIAT 2026

Office de Tourisme des Monts du Genevois - Haute-Savoie - France

## L'OUTIL DAHUB

Cet outil facilite la mise à jour de vos informations présentes sur les fiches Apidae qui alimentent et remontent sur nos sites internet et nos offres commerciales. Il permet également de digitaliser la campagne de partenariat pour gagner en efficacité.

Découvrez le déroulé détaillé du processus appliqué :

### NOUVEAU PARTENAIRE



#### SI VOUS ÊTES UN NOUVEAU PARTENAIRE, VOICI LES ÉTAPES À SUIVRE :

- Prise de rendez-vous avec notre équipe chargée des partenariats
- Après le rendez-vous, réception d'un lien Dahub pour sélectionner votre activité principale (et complémentaire si vous en avez une), vos options et valider votre partenariat en payant en ligne ou non selon votre choix
- Une fois votre partenariat validé à l'étape précédente, réception d'un nouveau lien Dahub pour remplir en quelques clics vos informations dans le but de créer vos pages qui apparaîtront sur nos sites

### RENOUVELLEMENT PARTENAIRE



#### SI VOUS RENOUVELEZ VOTRE PARTENARIAT, VOICI LES ÉTAPES À SUIVRE :

- Réception d'un lien Dahub pour sélectionner votre activité principale (et complémentaire si vous en avez une de plus), vos options et valider votre partenariat en payant en ligne ou non selon votre choix
- Une fois votre partenariat validé à l'étape précédente, réception d'un nouveau lien Dahub pour mettre à jour en quelques clics vos informations sur vos pages présentes sur nos sites

## L'OUTIL USKA

Depuis votre Espace Pro Dahub, créez-vous un compte Uska avec une adresse mail commune à votre entreprise pour être autonome sur :

- Les modifications des informations concernant votre activité à n'importe quel moment de l'année
- L'ajout ou la mise à jour de vos visuels
- Le changement de vos horaires selon la saison
- L'ajout de nouvelles prestations ou actualités
- L'assurance de la validité de vos informations sur notre site internet et nos supports de communication



## ENCARTS PUBS

Avec Dahub, vous aurez la possibilité de préserver un encart publicitaire pour nos 2 mags 2026.

Les montants ne seront facturés qu'à la sortie du magazine (juin pour l'été - décembre pour l'hiver). Les anciens annonceurs bénéficieront de 20% de remise pour un encart tandis que 10% de remise sera attribué en cas de réservations de 2 encarts sur l'année.

Retrouvez toutes les informations dans notre [kit média](#).

#### Les tarifs HT :

- 4ème de couverture : 989 €
- 1 page intérieure : 739 €
- 1 demie page : 379 €

Un forfait à 39 € HT est proposé pour 1 heure de mise en page par nos équipes.

# PARTENARIAT 2026

Office de Tourisme des Monts du Genevois - Haute-Savoie - France

---

## VOS CONTACTS

Pour tout renseignement sur votre dossier de partenariat ou pour vous aider à compléter vos informations, n'hésitez pas à contacter notre équipe commerciale chargée des partenariats, à l'écoute de vos besoins !



### PAULINE LACAN

Chargée d'affaires MICE et relations partenaires  
[p.lacan@montsdugenevois.com](mailto:p.lacan@montsdugenevois.com)  
+ 33 (0)7 88 95 10 87



### CHARLOTTE ZULIAN

Chargée d'affaires MICE et relations partenaires  
[c.zulian@montsdugenevois.com](mailto:c.zulian@montsdugenevois.com)  
+33 (0)6 31 03 23 32

---



Destination d'Annemasse, du Genevois  
et du Pays de Cruseilles



Crédits photos : ©A. Modylevskaia; ©Cédric Sintès; ©Brice Souvansanlou; ©Agir en Com

OFFICE DU TOURISME DES MONTs DU GENEVOIS

2 Esplanade François Mitterrand - 74100 Annemasse  
ot@montsdugenevois.com - +33 (0)4 50 95 07 10

[MONTSDUGENEVOIS.COM](https://montsdugenevois.com)